

MAZARS

A Dé LIE
(Association pour le Développement
Local de l'Insertion et de l'Emploi)
de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et
communes associés

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Claire MAIRIE, Présidente.



ADÉLIE - MISSION LOCALE
Ferme Dupire
80, rue Yves Decugis
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 71 00 00
SIRET : 352 998 157 00015

ADÉLIE - MAISON DE L'EMPLOI
Villeneuve d'Ascq - Mons en Barœul
et Communes Partenaires
Ferme Dupire
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél: 03 20 71 00 00
SIRET: N° 352 998 157 00015

MAZARS

22, RUE DENIS PAPIN - BP 78 - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
TEL : + 33 (0) 3 20 47 27 00 - FAX : + 33 (0) 3 20 67 53 40

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE -
SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

A Dé LIE
(Association pour le Développement
Local de l'Insertion et de l'Emploi)
de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et
communes associés

Siège social : 80, rue Yves Decugis – 59650 Villeneuve d'Ascq

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A DE LIE

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2019*

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association A Dé LIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A Dé LIE (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Barœul et communes associées, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 3 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

A DE LIE

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2019*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciation auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association..

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité

A DE LIE

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2019*

de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 19 juin 2020

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Signature numérique
de Audrey GUGGINO
CRENU
Date : 2020.06.19
16:21:45 +02'00'

Audrey Guggino-Crenu

ADELIE VAMB

Comptes annuels



ADELIE VAMB

Actif			Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	36 852	27 988	8 863	7 091	
		TOTAL	36 852	27 988	8 863	7 091	
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	14 641 296 114	5 788 245 197	8 853 50 916	10 317 42 072	
		TOTAL	310 755	250 985	59 769	52 389	
	Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	1 143 15 3 662		1 143 15 3 662	1 143 15 3 662	
		TOTAL	4 821		4 821	4 821	
	Total I		352 429	278 974	73 454	64 302	
	Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
			TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commande		360		360	360
		Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	1 849 959	49 861	1 800 098	1 801 928
			TOTAL	1 849 959	49 861	1 800 098	1 801 928
Divers		Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	306 057 19 962		306 057 19 962	20 238 11 848	
	Total II	2 176 339	49 861	2 126 478	1 834 375		
Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V							
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		2 528 768	328 835	2 199 932	1 898 677		
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)						
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres						

ADELIE VAMB

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	102 033	102 033
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	344 046	344 046
	Report à nouveau	-79 909	-93 789
	Résultat de l'exercice	-140 864	13 880
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	22 704	
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		248 010	366 170
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	99 959	83 135
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		99 959	83 135
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	400 000	307 433
	Emprunts et dettes financières divers (3)	310 000	310 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 969	317 072
	Dettes fiscales et sociales	481 539	395 538
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	27 762	26 075
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	306 691	93 251
Total III		1 851 962	1 449 371
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		2 199 932	1 898 677
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	1 851 962	1 449 371
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		107 433
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

ADELIE VAMB

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations		
	Dons		
Charges d'exploitation	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	2 804 976	2 791 232
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	122 624	135 125
	Autres produits	7 937	220
	Total des produits d'exploitation I	2 935 537	2 926 578
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	30 485	35 533
Opér. commun	Autres achats et charges externes (1)	409 029	406 218
	Impôts, taxes et versements assimilés	177 586	136 373
	Salaires et traitements	1 528 210	1 485 032
	Charges sociales	705 828	766 568
	Dotations d'exploitation		
	• sur immobilisations amortissements provisions	21 726	34 111
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions	49 861	
	Subventions accordées par l'association	1 298	2 093
	Autres charges		
Total des charges d'exploitation II		2 924 025	2 865 932
Résultat d'exploitation (I-II)		11 512	60 646
Produits financiers	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	35	543
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
Charges financières	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	35	543
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		8 561
	Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières VI			8 561
Résultat financier (V-VI)		35	-8 017
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		11 547	52 628
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

ADELIE VAMB

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	127 582	13 182
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 295	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	14 188	6 408
	Total des produits exceptionnels VII	144 065	19 590
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	279 653	46 809
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	16 824	11 529
	Total des charges exceptionnelles VIII	296 477	58 338
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-152 412	-38 748
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		3 079 638	2 946 713
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		3 220 503	2 932 832
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		-140 864	13 880
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		130 160	130 160
Bénévolat			
Prestations en nature		130 160	130 160
Dons en nature			
Charges		130 160	130 160
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services		130 160	130 160
Personnel bénévole			

ADELIE VAMB

Annexe



Association ADELIE

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice.....	4
1.1. Evènements principaux.....	4
1.2. Evènements postérieures à la clôture.....	4
1.3. Principes, règles et méthodes comptables	4
1.3.1. Présentation des comptes.....	4
1.3.2. Méthode générale	4
1.3.3. Changement de méthode d'évaluation.....	5
1.3.4. Changement de méthode de présentation	5
2. Informations relatives au bilan	6
2.1. Actif.....	6
2.1.1. Tableau des immobilisations	6
2.1.2. Tableau des amortissements.....	6
2.1.3. Immobilisations incorporelles	6
2.1.3.1. Principaux mouvements	6
2.1.3.2. Méthodes d'amortissement.....	6
2.1.4. Immobilisations corporelles	6
2.1.4.1. Principaux mouvements	7
2.1.4.2. Méthodes d'amortissement.....	7
2.1.5. Immobilisations financières	7
2.1.6. Créances.....	8
2.1.6.1. Créances cédées – Loi Dailly.....	8
2.1.6.2. Actif circulant – dépréciation	8
2.1.7. Produits à recevoir – Etat et autres collectivités publiques	9
2.1.8. Charges constatées d'avance.....	10
2.2. Passif.....	0
2.2.1. Fonds associatifs.....	0
2.2.1.1. Fonds propres	0
2.2.2. Provisions pour risques et charges	1
2.2.3. Etat des dettes	1
2.2.4. Charges à payer	2
2.2.5. Produits constatés d'avance.....	2
3. Informations relatives au compte de résultat.....	3
3.1. Ventilation des produits d'exploitation	3
3.2. Détail des « matières premières et autres approvisionnements »	3
3.3. Décomposition du résultat exceptionnel	3
3.4. Ventilation de l'effectif moyen	4

3.5.	Contributions volontaires en nature.....	4
4.	Autres informations	5
4.1.	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	5
4.2.	Honoraires des commissaires aux comptes	5

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evènements principaux

L'exercice 2019 a été marqué par un contrôle de service fait réalisé par les services de la DIRECCTE sur la convention IEJ 2016-2017. Ce contrôle a eu pour conséquences dans un courrier notifié le 22 mai 2019 :

- Le non-versement du solde constaté en créances pour un montant de : 132 559 €
- Le reversement d'un trop-perçu pour un montant de : 39 477 €

Les impacts de ce contrôle ont été constatés en charges exceptionnelles pour un montant de 172 037 €

Suite au contrôle du bilan IEJ 2016-2017, les services de l'Etat et Adélie ont travaillé conjointement au reformatage du projet de convention IEJ 2018-2020. Ce travail a eu pour conséquence d'adapter la méthode de valorisation des dépenses engagées. Ceci a pour conséquence de constater un solde de financement 2018 à recevoir de 87 970€ comptabilisé en produit exceptionnel.

1.2. Evènements postérieures à la clôture

Conformément à l'avis de l'Autorité des Normes Comptables du 2 avril 2020, les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'Etat), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2019 de l'association et compte tenu de la situation nette de l'association, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1.3. Principes, règles et méthodes comptables

1.3.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.3.2. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.3.3. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3.4. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Tableau des immobilisations

Voir tableau des immobilisations ci-joint.

2.1.2. Tableau des amortissements

Voir tableau des amortissements ci-joint.

2.1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1. Principaux mouvements

Les principaux mouvements de l'exercice sont :

- Achat de licences informatique pour 2 790 €
- Achat et mis en place d'un nouveau logiciel de gestion intégrée « AZ Projet » pour 3 833€

2.1.3.2. Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

2.1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1. Principaux mouvements

Les principales acquisitions de l'exercice sont :

- Badgeuse pour 6 658 €
- Du matériel informatique pour 6 061 €
- Mobilier pour 9 431€

2.1.4.2. Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage industriel	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ou 4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ou 10 ans

2.1.5. Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Cautions	3 662 €
Actions « autonomie et solidarité »	1 143 €
Parts sociales	15 €
TOTAL	4 820 €

2.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

	Etat des Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	- €	- €	- €
	Autres immobilisations financières	3 663 €	- €	3 663 €
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	- €	- €	-
	Autres créances clients	- €	- €	-
	Personnel et comptes rattachés	- €	- €	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 €	56 €	
	Etat et autres collectivités publiques (confère note 2.1.8)	1 841 771 €	1 841 771 €	-
	Débiteurs divers	8 132 €	8 132 €	-
	Charges constatées d'avance	19 962 €	19 962 €	-
TOTAL		1 873 584 €	1 869 921 €	3 663 €

2.1.6.1. Créances cédées – Loi Dailly

Au titre de l'exercice 2019, une avance Dailly a été mobilisée pour 400 000 €.

2.1.6.2. Actif circulant – dépréciation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

L'évaluation des dépréciations a été établie sur la base des bilans d'exécutions provisoires à la date d'établissement des comptes annuels, qui doivent impérativement être finalisés et déposés par l'association pour lui permettre le recouvrement des soldes de subventions à recevoir.

Les créances dépréciées au 31 décembre 2019 s'élèvent à 49 861 €. Elles concernent :

- Commune de Bouvines 2015-2016-2017 : 2 203€
- Commune de Peronne : 1 058€
- PLIE – Conseil Régional 2016 : 33 800 €
- PRCTE 2015 : 12 800€

2.1.7. Produits à recevoir – Etat et autres collectivités publiques

Les produits à recevoir sont composés des soldes de subventions à recevoir suivantes :

	Montant brut				Degré d'exigibilité de l'actif		
					Échéances à	Échéances	
	Créances au titre de la Mission Locale (1)	Créances au titre de la Maison de l'Emploi (2)	Créances au titre du PLIE (3)	Total (1) + (2) + (3)	moins d'1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
FSE - IEJ 2018 (a)	278 944			278 944	278 944		
FSE - IEJ 2019 (a)	169 377			169 377	169 377		
Conseil Régional - 2015	26 988			26 988	26 988		
Conseil Régional - 2017	3 450			3 450	3 450		
Conseil Régional - 2018	19 608			19 608	19 608		
Conseil Régional - 2019	70 170			70 170	70 170		
Conseil Général - 2019-2021	63 360			63 360	63 360		
Etat - AREFIE	62 123			62 123	62 123		
Autres	3 355			3 355	3 355		
OI commun - 2015			49 593	49 593	49 593		
OI commun - 2016			48 600	48 600	48 600		
OI commun - 2017			85 654	85 654	85 654		
OI commun - 2018			86 429	86 429	86 429		
OI commun - 2019 (b)			91 074	91 074	91 074		
FSE Animation - 2017			72 320	72 320	72 320		
FSE Animation - 2018			83 570	83 570	83 570		
FSE Animation - 2019			93 832	93 832	93 832		
FSE FEDER - 2018 2019		125 502		125 502	125 502		
Conseil Départemental - 2019-2021		-	211 200	211 200	211 200		
Conseil Régional - 2016		-	33 800	33 800	33 800		
Conseil Régional - 2019		-	26 000	26 000	26 000		
MEL - 2019		25 000	-	25 000	25 000		
MEL - Fabrique d'entreprendre		20 000	-	20 000	20 000		
MEL - PIA Jeunesse		5 827		5 827	5 827		
Villeneuve d'Ascq - 2019	25 000			25 000	25 000		
Mons-en-Barœul - 2019	30 000	6 919	9 900	46 819	46 819		
Autres Communes	3 261			3 261	3 261		
MIE - Roubaix 2019		6 836	-	6 836	6 836		
Total	755 635	190 085	891 972	1 837 692	1 837 692	-	-

Créances au titre des activités de la Mission Locale :

- (a) Suite au contrôle du bilan IEJ 2016-2017, les services de l'Etat et Adélie ont travaillé conjointement au reformatage du projet de convention IEJ 2018-2020. Ce travail a eu pour conséquence d'adapter la méthode de valorisation des dépenses engagées (changement du taux de forfaitisation « charges indirectes » de 15% à 40% et de prévoir le montant de la subvention 2018 et 2019 sur la base des dépenses réalisées).

Ceci a pour conséquence, d'une part, de constater un solde de financement 2018 à recevoir de 87 970€ comptabilisé en produit exceptionnel.

D'autre part, de constater au titre de l'exercice 2019, une subvention IEJ à recevoir de 169 377€ valorisée sur la base de 91,89% des dépenses engagées.

En l'absence de convention signée à la date d'arrêté des comptes, l'évaluation des soldes précités 2018 et 2019 constatés dans les comptes 2019 s'est faite à partir des conclusions communiquées par la Direction de l'ADELIE sur le rapport d'instruction de la demande de subvention IEJ 2018-2020.

Créances au titre des activités du PLIE :

- (b) Subvention OI commun : Il s'agit de la quote-part FSE à destination du dispositif PLIE qui sera versé par l'organisme intermédiaire commun lorsque les instructions de dossiers seront terminées et que l'OI commun aura perçu les enveloppes FSE.

2.1.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Leur montant pour l'exercice se monte à 19 962 €.

2.2. Passif

2.2.1. Fonds associatifs

2.2.1.1. Fonds propres

Les fonds associatifs sans droit de reprise correspondent aux "subventions d'investissement non renouvelables" pour lesquelles le financeur ne peut plus exercer de droit de reprise.

Rubriques		Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	Valeur du patrimoine intégré				
	Fonds statutaires				
	Apports sans droit de reprise	76 224 €			76 224 €
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)	25 808 €			25 808 €
Fonds associatifs avec droit de reprise	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'organisme		25 000 €	2 295 €	22 705 €
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
	Réserves				
	Réserves indisponibles				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves d'investissement				
	Autres réserves	344 047 €			344 047 €
	Report à nouveau	- 93 789 €	13 880 €		- 79 909 €
		352 290 €	38 880 €	2 295 €	388 875 €

(1) Les subventions sont maintenues en fonds associatif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association.

2.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provision d'indemnité de départ à la retraite (1)	83 136 €	16 824 €		99 960 €
Provisions pour risques et charges				
TOTAL	83 136 €	16 824 €	- €	99 960 €

(1) Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues pour la provision d'indemnité de départ à la retraite :

- Taux d'actualisation : 1.20% ;
- Age de départ à la retraite : calculé sur l'âge de départ standard
- Taux moyen de charges sociales : 50%
- Une table de turnover : statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche (activités d'administration publique)
- Mortalité : le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles

2.2.3. Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit	400 000 €	400 000 €		
Emprunts et dettes financières divers (1)	310 000 €	310 000 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	325 969 €	325 969 €		
Personnel et comptes rattachés	171 512 €	171 512 €		
Sécurité sociale et autres organismes	276 658 €	276 658 €		
Etat et autres collectivités publiques	33 369 €	33 369 €		
Dettes sur immo. & comptes rattachés				
Autres dettes	27 762 €	27 762 €		
Produits constatés d'avance	306 692 €	306 692 €		
TOTAL	1 851 962 €	1 851 962 €	- €	- €

- (1) Avance de la ville de Mons en Baroeul pour 60 000 € et avance de la ville de Villeneuve d'Ascq pour 250 000 €.

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
Congés à payer	
Congés provisionnés	170 014 €
Charges sociales provisionnées	86 316 €
Charges fiscales provisionnées	15 301 €
Intérêts courus	
Emprunts et dettes assimilées	-
Banques	-
Autres charges	-
Factures à recevoir	
RRR à accorder, avoirs à établir	37 419 €
Personnel	-
Autres charges sociales	41 072 €
Etat	13 539 €
Divers	151 €
TOTAL	363 812 €

2.2.5 Produits constatés d'avance

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant en fin d'exercice
FUJIFILM – Convention de Revitalisation - 2011- 2014, pour le règlement des « prestations » externes en 2015	10 500,00 €	10 500,00 €
Subvention MEL Fabrique Entreprendre	20 000,00 €	
Subvention FEDER FSE MEL 2019	62 751,00 €	
Subvention 2019-2021 - CG "Accompagnement Insertion Adeline"		50 400 €
Subvention 2019-2021 - CG "Contractualisation Collective"		7 200 €
Subvention 2019-2021 – CG PLIE "Mise en situation d'emploi"		160 000 €
Subvention 2019-2021 – CG PLIE "préparation des publics RSA 25-30 ans vers l'emploi VAMB"		32 000 €
Subvention AREFIE 2019-2020 – "Repérer et mobiliser les invisibles"		46 592 €
TOTAL	93 251 €	306 692 €

Pour ce qui concerne la Convention de Revitalisation FUJIFILM (initialement de 40 000 €, et dont seuls 29 500 € ont été dépensés entre mai 2011 et décembre 2015), le produit constaté d'avance permettra d'équilibrer les derniers 10 500 € de dépenses en 2020, malgré une date de fin de convention au 10/05/2014.

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Ventilation des produits d'exploitation

Libellés	Montant
Produits des exercices antérieurs	7 865 €
Subventions	2 804 976 €
Reprise de provision & transfert de charges	122 624 €
Autres produits	72 €
TOTAL	2 935 537 €

Les reprises de provision et transferts de charges sont essentiellement composées de :

- Aides d'Etat service civique ASP : 49 k€
- Remboursements d'IJSS et prévoyance : 65 k€
- Remboursements Uniformation : 6 k€

3.2. Détail des « matières premières et autres approvisionnements »

Ce poste contient les éléments suivants :

Matières premières et autres approvisionnements	Montant
Chauffage et électricité :	19 327 €
Petit matériel :	3 634 €
Produits d'entretien:	2 596 €
Fournitures administratives :	4 894 €
Total	30 451 €

3.3. Décomposition du résultat exceptionnel

Décomposition du résultat exceptionnel	Montant N
Sur subventions à recevoir (gains - pertes) (1)	- 135 205 €
Sur charges et produits sur exo ant. - OI Commun	- 8 120 €
Reprise QP subv virée au CR	2 295 €
Reprise prov. Dépréciation créances	14 188 €
Dotation Prov. Indemnité départ retraite	- 16 824 €
Autres charges sur exos. Antérieurs	- 8 747 €
Résultat net comptable	- 152 412 €

(1) Les gains et pertes sur subventions à recevoir sont principalement composés de :

- Ajustement de la subvention méritée IEJ 2018 : + 87 970€
- Perte sur subvention IEJ 2016-2017 : - 172 037 €
- Perte sur Garantie Jeune 2018 : - 18 144 €
- Perte sur PLIE – FSE 2016 – Axe animation : - 17 984 €

3.4. Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié en ETP
Cadre	7
Non cadre	53
TOTAL	60

3.5. Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Montant N-1	Montant N
Mise à disposition de personnel	-	-
Mise à disposition de locaux	130 160 €	130 160 €
	130 160 €	130 160 €

Ces contributions correspondent à la mise à disposition gratuite des locaux occupés par la ville de Villeneuve d'Ascq.

4. Autres informations

4.1. Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

4.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Libellés	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	24 000 €
TOTAL	24 000 €

ADELIE VAMB

Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	29 267	7 585			36 852
	Total II	29 267	7 585			36 852
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions	14 641				14 641
	Install. techn., matériel, outillage					
	Install.générales, ag. am. divers	13 986				13 986
	Matériel de transport					
	Mat. bur. et informatique, mobilier	259 978	22 149			282 127
	Immob. corp. en cours					
	Avances et acomptes					
	Total III	288 605	22 149			310 755
Immobilisations financières	Participations	1 143				1 143
	Créances rattachées à des part.					
	Autres titres immobilisés	15				15
	Prêts et autres immob. financières	3 662				3 662
	Total IV	4 821				4 821
Total général (I+II+III+IV)		322 694	29 734			352 429

ADELIE VAMB

Immobilisations		Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	22 176	5 812			27 988
	Total II	22 176	5 812			27 988
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions	4 323	1 464			5 788
	Install. techn., matériel, outillage					
	Install. générales, ag. am. divers	4 268	949			5 217
	Matériel de transport					
	Mat bur. et informatique, mobilier	227 623	12 355			239 979
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	236 216	14 769			250 985
Total général (I+II+III)		258 392	20 581			278 974

**A Dé LIE
(Association pour le Développement
Local de l'Insertion et de l'Emploi)
de Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Barœul et
communes associées**

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative
à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

22, RUE DENIS PAPIN - BP 78 - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

TEL : + 33 (0) 3 20 47 27 00 - FAX : + 33 (0) 3 20 67 53 40

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE -
SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE